

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 6 janvier 1938 pris en Conseil d'administration, portant approbation du plan d'extension de Djibouti.

n° 6

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
6 janvier 1938

Numéro JO
n° 506 du 31/01/1938

Date du numéro
31 janvier 1938

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la nécessité d'établir dès maintenant un plan d'ensemble d'extension de la ville européenne et indigène de Djibouti

Vu les procès-verbaux des séances des 28 octobre et 27 novembre de la Commission nommée par décision n° 1033, du 26 octobre 1937 en vue de procéder à l'examen du plan d'ensemble de la ville : Sur la proposition du chef du Service des travaux publics

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 6 janvier 1938,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé le plan d'extension de la ville de Djibouti tel qu'il est figuré sur le plan directeur au 1/10.000° n° U I annexé au présent arrêté.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pierre-ALYPE.